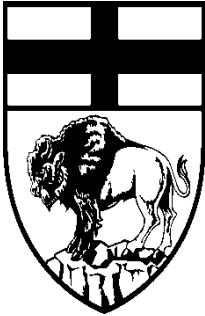


Jeudi 5 décembre 2024



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 12  
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

**DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

M. PANKRATZ

(N° 210) — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

(M. JACKSON – 7 minutes)

**DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC**

M. WHARTON

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries (vente au détail d'une gamme élargie de boissons alcoolisées)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (Expanding Liquor Retail)*

M. JOHNSON

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (ententes de facturation nette)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Net-Metering Agreements)*

M<sup>me</sup> COOK

(N° 203) — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act*

M<sup>me</sup> CROSS

(N<sup>o</sup> 208) — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M<sup>me</sup> DELA CRUZ

(N<sup>o</sup> 209) — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance des Philippines (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Philippine Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M<sup>me</sup> COOK

(N<sup>o</sup> 215) — *Loi sur la présentation de rapports concernant les temps d'attente pour la consultation de spécialistes/The Specialist Wait Time Reporting Act*

---

## PROPOSITIONS

M. JACKSON — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement*

1. Attendu :

que le gouvernement provincial a modifié de manière irresponsable le *Règlement sur les brevets d'enseignement* pris en vertu de la *Loi sur l'administration scolaire* et qu'il a ainsi abaissé considérablement les normes d'excellence en éducation et l'expertise en matière de spécialisation exigée pour obtenir un brevet d'enseignement;

qu'il est essentiel de veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières qu'ils enseignent pour maintenir une éducation de qualité supérieure, promouvoir des expériences d'apprentissage équilibrées et préparer les élèves manitobains à réussir dans un monde de plus en plus compétitif;

que ces modifications ont éliminé toutes les exigences en matière de spécialisation nécessaires à l'obtention d'un brevet d'enseignement, notamment les majeures et mineures enseignables et les normes propres à chaque matière pour le niveau primaire et intermédiaire, privant le système d'éducation manitobain de la rigueur professionnelle attendue;

que le gouvernement provincial n'a pas consulté les parents, le personnel enseignant du postsecondaire et les dirigeants d'entreprises avant de mettre en œuvre ces modifications irresponsables, ce qui démontre une indifférence troublante envers la transparence et la reddition de comptes;

que l'abaissement des normes pour l'obtention d'un brevet d'enseignement nuit à l'intégrité du système d'éducation manitobain et compromet le succès de ses élèves;

qu'il existe d'autres mesures pour remédier à la pénurie d'enseignants tout en maintenant des normes rigoureuses en matière de spécialisation;

que plus de 1 000 Manitobains ont exprimé leur opposition à ces modifications irresponsables et qu'ils ont signé une pétition exhortant le gouvernement provincial à annuler ces changements et à rétablir les exigences, et que ces actions reflètent les préoccupations d'une grande partie du public quant aux politiques d'éducation du présent gouvernement,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproue le gouvernement provincial pour l'abaissement des normes de formation des enseignants au Manitoba et l'exhorte à annuler immédiatement les modifications irresponsables qui ont été apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement*.

---

## PROPOSITIONS — DÉBAT

2. M<sup>me</sup> COMPTON — Appui au gouvernement provincial pour ses efforts visant à offrir 800 nouvelles chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou  
(M. WHARTON – 4 minutes — Il reste 124 minutes.)
- 

**TREIZE HEURES TRENTE**

## AFFAIRES COURANTES

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* WIEBE

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 205) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act*

M. WASYLIW

(N° 206) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

M. WASYLIW

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 213) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (accords de non-concurrence)/The Employment Standards Code Amendment Act (Non-Compete Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **QUESTIONS ORALES**

### **PÉTITIONS**

M. BALCAEN

M. BEREZA

M<sup>me</sup> BYRAM

M<sup>me</sup> COOK

M. EWASKO

M. GUENTER

M<sup>me</sup> HIEBERT

M. JACKSON

M. JOHNSON

M. KING

M. LAGASSÉ

M. NARTH

M. NESBITT

M. PERCHOTTE

M. PIWNIUK  
M. SCHULER  
M<sup>me</sup> STONE  
M. WHARTON  
M. WOWCHUK

## GRIEFS

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* WIEBE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

---

#### MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. GOERTZEN – 27 minutes)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JOUR DE SÉANCE

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT

(N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains/The Human Tissue Gift Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N<sup>o</sup> 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi n<sup>o</sup> 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2)*

M. le *ministre* SANDHU

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. le *ministre* MOSES

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel/The Oil and Gas Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 13) — *Loi corrective de 2025/The Minor Amendments and Corrections Act, 2025*

M. le *ministre* SALA

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act*

M<sup>me</sup> DELA CRUZ

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(N° 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. MOYES

(N° 218) — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

## AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mardi 10 décembre 2024, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

\* \* \*

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le jeudi 12 décembre 2024, à 13 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Préparation aux éclosions de maladies animales » et daté de janvier 2021;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de février 2024 :
    - « *Préparation aux éclosions de maladies animales* »;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable » et daté de septembre 2020;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023 :
    - « *Surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable* ».
-